

Rapport de Gestion 2013

Fondation de prévoyance **ASMAC** | Kollerweg 32 | Case postale 389 | CH-3000 Berne 6

La Fondation de prévoyance ASMAC est
membre depuis le 1er janvier 2008 d'

ethos

Ethos - une fondation créée par des caisses de pensions - s'engage en faveur d'une économie durable. Par cet engagement, Ethos veut contribuer à la prise en compte des principes du développement durable et des règles de bonne gouvernance dans les activités d'investissement. Ethos a également pour objectif de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

Table des matières

Chiffres-clés	4
Le mot du Président	6
Compte annuel 2013	7
Annexe	10
1. Bases et organisation	10
2. Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3. Nature de l'application du but	15
4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, constance	16
5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	17
6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	23
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	32
8. Exigences de l'autorité de surveillance	33
9. Autres informations relatives à la situation financière	33
10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	34
Appendice 1 / Employeurs affiliés	35
Appendice 2 / Attestation de l'expert	45
Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision	46

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture du risque	Autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles

	2013	2012
Base technique	LPP 2010	LPP 2010
Taux d'intérêt technique p.a.	3,5 %	3,5 %
Taux d'intérêt projeté afin de calculer le capital épargne vieillesse ordinaire à l'âge de retraite	3,0 %	3,0 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	6,6 %	6,8 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	1,5 %	1,5 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	1,5 %	1,0 %
Taux de couverture	109,4 %	102,2 %
Personnes activement assurées	18 703	18 035
Bénéficiaires de rentes	552	539
Comptes de libre passage	4 122	3 919
Charges administratives moyennes par dossier personnes assurées	101	108
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Avoirs épargne	1 497 337	1 418 395
Capital de couverture	180 516	170 612
Provisions techniques	33 323	47 775

Compte annuel en milliers de francs suisses

Bilan

Actifs	2013	2012
Placements de fortune	1 872 202	1 671 411
Compte de régulation actif	3 240	3 720
Actifs des contrats d'assurance	0	0
Total actifs	1 875 442	1 675 131

Passifs	2013	2012
Dettes	2 704	2 851
Compte de régulation passif	116	100
Réserves de cotisations des employeurs	116	116
Provisions non techniques	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 711 176	1 636 783
Réserve de fluctuations de valeurs	161 329	35 281
Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Total passifs	1 875 442	1 675 131

Compte d'exploitation

Activité d'assurance	2013	2012
Apport de cotisations et prestations d'entrée	303 332	295 032
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 230 050	- 209 371
Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	- 74 393	- 120 327
Charges d'assurance	- 891	- 868
Résultat de l'activité d'assurance	- 2 002	- 35 534

Activité de fortune	2013	2012
Résultat des placements de fortune	130 350	95 549
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
Autres produits	155	81
Autres dépenses	- 82	- 10
Charges administratives	- 2 372	- 2 431
Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)		
avant variation de la réserve de fluctuations de valeurs	126 048	57 656
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuations de valeurs	- 126 048	- 35 281
Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)	0	22 375

Le mot du Président

C'est en 1985 qu'a été mise en vigueur la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Dans ce cadre et lors d'un changement de poste de travail, il existait le droit de revendication à la totalité de la prestation de libre passage, pas toutefois dans le cadre de la partie dite sur-obligatoire. Ce droit n'était ordonné qu'après 30 années de cotisations. Un fréquent changement de poste de travail, qui a lieu surtout chez les médecins en formation, pouvait donner lieu à une perte de capital de prévoyance; c'est pour cette raison que l'Association Suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique a fondé, en 1985, la Fondation de prévoyance ASMAC. Lors d'un changement de poste de travail, les capitaux de prévoyance restaient en principe au sein de la Fondation; le libre passage total était garanti.

La loi sur le libre passage (LFLP) a été mise en vigueur en 1995; elle assure le libre passage total de la partie dans son ensemble (partie obligatoire et sur-obligatoire). Les «chaînes dorées» ont été supprimées et, lors d'un changement d'employeur, chaque employée et employé emmène la totalité du capital de prévoyance acquis au sein de la nouvelle caisse de pension. Que la Fondation de prévoyance ASMAC ait, aujourd'hui encore, sa raison d'être, vient du fait qu'elle ne fait pas peser de charges administratives aux employeurs affiliés et ne génère pas de surcoûts. Depuis quelques années déjà, nous gardons une prime de risque basse, actuellement à 1,2 pour cent; en outre, les frais de gestion sont pris en charge par le rendement du capital. Ceci est possible uniquement par le fait que nous effectuons tous les devoirs d'une caisse de pension avec notre propre personnel. La charge administrative moyenne, par dossier d'assuré, s'élève à environ 100 francs suisses. Les frais de gestion de fortune se montent à 1,6 millions de francs suisses. Ceci correspond à 0,087 pour cent du placement de fortune total et nous pouvons ainsi sans autre nous mesurer à tous les concurrents présents sur le marché.

Malgré une stratégie de placement conservatrice, nous sommes parvenus à élaborer une performance de 8,34 pour cent. Nous surpassons ainsi l'Indice des caisses de pensions du Groupe Crédit Suisse ainsi que le Baromètre UBS, selon lesquels les caisses de pensions ont réalisé en moyenne une performance de moins de six pour cent. Cette année à nouveau, l'apport de rendement principal a été effectué par la catégorie de placements en actions, avec une plus-value supérieure à 20 pour cent.

De par notre activité dans le secteur de la construction à Berne et ses environs, les investissements directs en placements immobiliers vont se poursuivre et augmenter de façon marquante. Nous réalisons de nouvelles constructions très attractives et familiales destinées à la classe moyenne supérieure. Les premiers trois immeubles locatifs de l'«Oberfeld» à Ostermundigen ont pu être, lors de l'exercice annuel et jusqu'à la date d'achèvement, entièrement loués par le biais de l'agence PK Immo SA, à 100 pour cent filiale de la Fondation de prévoyance ASMAC et en charge de l'exploitation. Trois autres nouvelles constructions verront le jour dans le courant de l'exercice annuel. Deux constructions immobilières – «Stigli» à Lyss et «Lättere» à Zollikofen – se trouvent actuellement dans la phase finale de planification et de travaux préparatoires, travaux qui débiteront au cours de l'été/automne 2014. Sur ces deux terrains et jusqu'en 2017 seront réalisés environ 120 appartements locatifs et 60 appartements de propriétés par étage.

En raison du rendement supérieur à la moyenne venant des placements financiers et des frais de gestion très bas, la réserve de fluctuations de valeurs a pu être augmentée de manière significative. Le taux de couverture se monte à 109,4 pour cent au 31 décembre 2013. Le taux de rémunération de l'intérêt du capital épargne vieillesse a été rehaussé au 1er janvier 2014 au taux d'intérêt minimal de 1,75 pour cent fixé par le Conseil fédéral. Nous partons du principe que nous atteindrons en cours d'année la valeur ciblée minimale de la réserve de fluctuations de valeurs.

La Fondation de prévoyance ASMAC a enregistré en 2013 une nouvelle fois une augmentation de l'effectif de 668 personnes assurées, dont 540 femmes. Avec un nombre de 552 bénéficiaires de prestations uniquement, la proportion entre les personnes activement assurées et les bénéficiaires de rentes se situe nettement au-dessous de la moyenne en comparaison avec d'autres institutions de prévoyance. Le capital de prévoyance et les provisions techniques ont augmenté d'environ 4,5 pour cent à 1,711 milliards de francs suisses. Nous comptons ainsi au rang des grandes caisses de pensions en Suisse.

Je remercie chaleureusement ma collègue et mes collègues du Conseil de fondation pour leur collaboration active et constructive au cours de l'année passée. J'adresse également mes remerciements à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'agence, dévoués de longue date et soucieux d'un déroulement économe et irréprochable des affaires courantes.

Mes remerciements chaleureux également aux responsables au sein des Directions des hôpitaux et Institutions ainsi qu'à toutes les personnes assurées pour la confiance accordée tout au long de ces années.

Berne, 18 juin 2014

Dr. med. Heinz Mumenthaler | Président

Compte annuel 2013

Bilan au 31 décembre

Actifs	Annexe	2013	2012
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe		452 634 373	351 523 545
Débiteurs (employeurs)		30 326 844	25 810 689
Créances	7.1	4 997 203	3 837 166
Titres	6.3.2	1 122 969 105	1 067 714 560
dont en obligations		360 325 443	416 083 764
dont en actions		675 677 480	555 292 184
dont en matières premières (Commodities)		21 871 266	25 142 033
dont en fonds de placements immobiliers et participations		65 094 915	71 196 578
Prêts hypothécaires	6.3.2	15 081 625	18 431 625
Participation PK Immo SA	6.3.2	100 000	100 000
Bien immobiliers et immobilisations	6.3.2	246 092 760	203 993 347
A Placements de fortune		1 872 201 909	1 671 410 932
B Compte de régularisation actif	7.2	3 240 193	3 720 029
C Actifs des contrats d'assurance		0	0
Total actifs		1 875 442 102	1 675 130 960

Passifs	Annexe	2013	2012
Autres dettes	7.3	2 704 079	2 851 050
D Dettes		2 704 079	2 851 050
E Compte de régularisation passif	7.4	116 165	99 995
F Réserves de cotisations employeurs	7.5	116 260	116 260
G Provisions non techniques		0	0
Capital de prévoyance des personnes activement assurées	5.2	1 497 336 941	1 418 395 086
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	180 516 162	170 612 436
Provisions techniques	5.6	33 323 000	47 775 000
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1 711 176 103	1 636 782 522
I Réserve de fluctuations de valeurs	6.2	161 328 930	35 281 000
J Capital de la Fondation, fonds libres (+) / découvert (-)			
Situation en début de période		135	- 22 375 282
Z Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)		431	22 375 416
Situation en fin de période		566	135
Total passifs		1 875 442 102	1 675 130 960

Compte d'exploitation au 31 décembre

Activité d'assurance	Annexe	2013	2012
Cotisations des employé(e)s		98 603 129	94 537 513
dont cotisations d'épargne		90 492 270	84 123 975
dont cotisations de risque		8 110 858	10 413 538
Cotisations des employeurs		117 346 990	112 834 063
dont cotisations d'épargne		107 993 725	100 801 632
dont cotisations de risque		9 353 265	12 032 431
Cotisations de tiers		3 365	- 48 535
Apports uniques et sommes de rachats		13 905 293	12 337 162
K Cotisations / apports réglementaires et autres		229 858 777	219 660 202
Apports de libre passage		71 457 332	73 101 462
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		2 016 011	2 270 442
L Prestations d'entrée		73 473 343	75 371 904
K-L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		303 332 120	295 032 106
Rentes vieillesse		- 4 996 110	- 3 946 689
Rentes survivants		- 2 558 581	- 2 520 900
Rentes invalidité		- 5 966 466	- 6 523 051
Autres prestations réglementaires		775 725	7 735
Prestations en capital à la retraite		- 1 845 602	- 4 234 141
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		- 891 279	- 162 654
M Prestations réglementaires		- 15 482 312	- 17 379 700
N Prestations extra-réglementaires		- 76 861	- 30 733
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 207 311 597	- 184 953 006
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective		- 431 070	0
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		- 6 748 451	- 7 007 977
O Prestations de sortie		- 214 491 118	- 191 960 983
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 230 050 291	- 209 371 415
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance personnes activement assurées	5.2	- 59 029 710	- 60 958 939
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	- 9 903 726	- 36 671 437
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques	5.6	14 452 000	- 9 910 000
Intérêt du capital épargne	5.2	- 19 911 947	- 12 786 439
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	7.5	0	0
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		- 74 393 384	- 120 326 815

Compte d'exploitation au 31 décembre

Primes d'assurance		
Primes de risque	- 155 161	- 123 505
Cotisations au fonds de garantie	- 735 348	- 744 066
s Charges d'assurance	- 890 509	- 867 571
K-S Résultat de l'activité d'assurance	- 2 002 064	- 35 533 694

Activité de fortune	Annexe	2013	2012
Produit liquidités, placements de dépôts à terme fixe	6.7.1	- 5 439 662	5 012 098
Produit obligations	6.7.2	830 035	9 707 959
Produit actions	6.7.3	137 490 179	69 827 458
Produit matières premières (Commodities)	6.7.4	- 6 097 040	2 166 127
Produit fonds de placements immobiliers et participations	6.7.5	- 9 528	4 952 086
Produit hypothèques	6.7.6	375 147	427 568
Produit biens immobiliers et immobilisations	6.7.7	5 194 487	4 714 044
Autres intérêts et frais	6.7.8	- 378 369	- 434 457
Frais administratifs relatifs aux placements	6.7.9	- 1 615 118	- 823 570
T Résultat des placements de fortune		130 350 131	95 549 311
U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques		0	0
V Autres produits	7.6	154 980	81 093
W Autres dépenses	7.7	- 82 375	- 9 727
Administration générale		- 2 259 883	- 2 282 717
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		- 78 138	- 113 935
Autorité de surveillance		- 34 290	- 33 916
X Charges administratives	7.8	- 2 372 311	- 2 430 567
K-X Excédent rendement (+) / Excédent charges (-) avant variation de la réserve de fluctuations de valeurs		126 048 361	57 656 416
Y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuations de valeurs		- 126 047 930	- 35 281 000
Z Excédent rendement (+) / Excédent charges (-)		431	22 375 416

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance ASMAC revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La Fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'affiliation des employeurs est conclue par écrit, sur la base d'une convention d'adhésion.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
révisé le	21 novembre 2000
Règlement de fondation du	1er janvier 2013
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2013
Règlement d'organisation du	1er janvier 2013
Règlement de placements du	1er janvier 2013

1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Conseil de fondation - Représentants des employés

Dr med. **Heinz Mumenthaler**, Président
Kirchstrasse 52, 3097 Liebefeld

- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Dr med. **Lorenz Büchler**
Centre hospitalier Biel-Bienne, Clinique de chirurgie orthopédique, Chante-Merle 84, 2501 Bienne

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

PD Dr med. **Urs Eichenberger**
Hirslanden, Clinique St. Anna, St. Anna-Strasse 32, 6006 Lucerne

- Membre du Comité chargé des placements

René Hegglin, MA UZH

Institut Swiss Banking, Université Zurich, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

Lucius Huber, docteur en droit

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des placements
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Signature collective à deux

Dr med. **Hugo Kupferschmidt, MBA HSG**

Directeur, Centre suisse d'informations toxicologiques, 8032 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Signature collective à deux

Dr med. **Eric Odenheimer, MBA HSG, MPH**

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoune

Dr med. **Gert Printzen**

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

- Membre du Comité chargé des questions de personnel

Conseil de fondation – Représentante et représentants des employeurs

Mario Da Rugna, lic. iur.

Chef du département Personnel et Entreprise Hôpital universitaire Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

- Président du Comité chargé des questions juridiques

Frédéric Donati

Adjoint à la Direction des ressources humaines, Direction des ressources humaines, CHUV, Les Allières, 1011 Lausanne

Markus Lüdi

Directeur Services, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Vice-président

Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques

Directeur du service Personnel et Organisation, Département des finances du canton d'Argovie, Tellihochhaus, 5004 Aarau

- Président du Comité chargé des questions de personnel
- Membre du Comité chargé des placements

Thomas Schönbächler, MBA

Président de la Direction, BVK, Stampfenbachstrasse 63, Case postale, 8090 Zurich

- Membre du Comité chargé des placements

Andreas Woodtli

Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schössliweg 2-6, 4500 Soleure

Christine Zimmermann

Association des hôpitaux zurichois (VZK), case postale, 8610 Uster

- Présidente du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargée des questions juridiques
- Membre du Comité chargée des questions de personnel
- Signature collective à deux

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Gérance

Peter Scotton, Directeur de l'agence

- Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant de l'agence

- Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

- Signature collective à deux

1.5 Experts, Organe de révision, Conseillers, Autorité de surveillance**AON Hewitt (Switzerland) SA**

Experts en prévoyance professionnelle, Lagerstrasse 33, 8004 Zurich

BDO SA

Hodlerstrasse 5, 3001 Berne

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

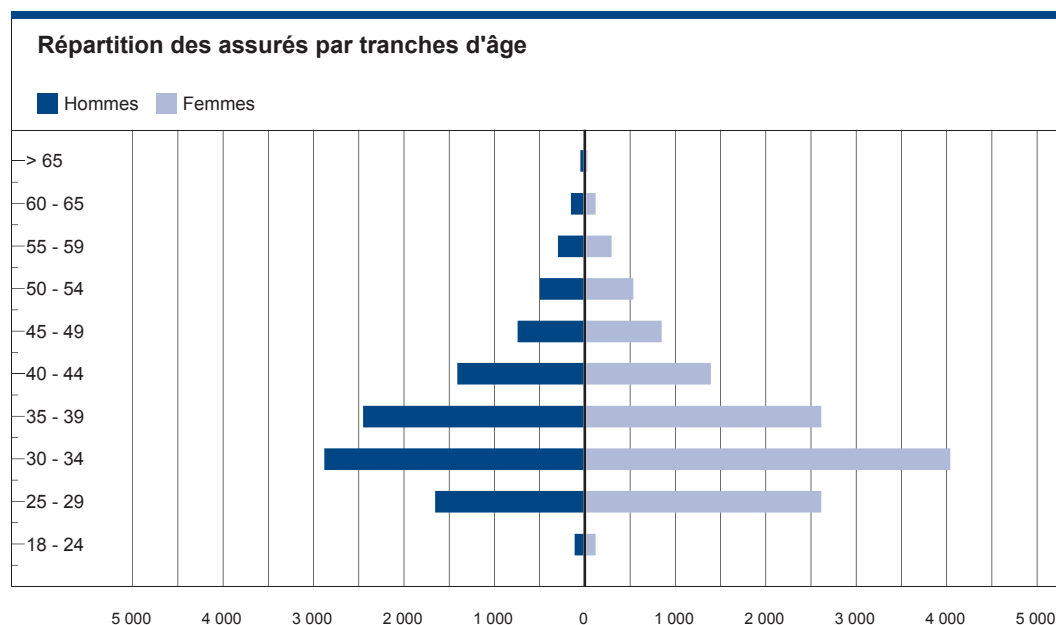
Peuvent s'affilier à la Fondation:

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public qui emploient du personnel médical
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique qui emploient du personnel médical
- l'ASMAC, ses sections et organisations
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue ou qu'ils assument entièrement ou partiellement les obligations LPP de ce dernier

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'annexe 1.

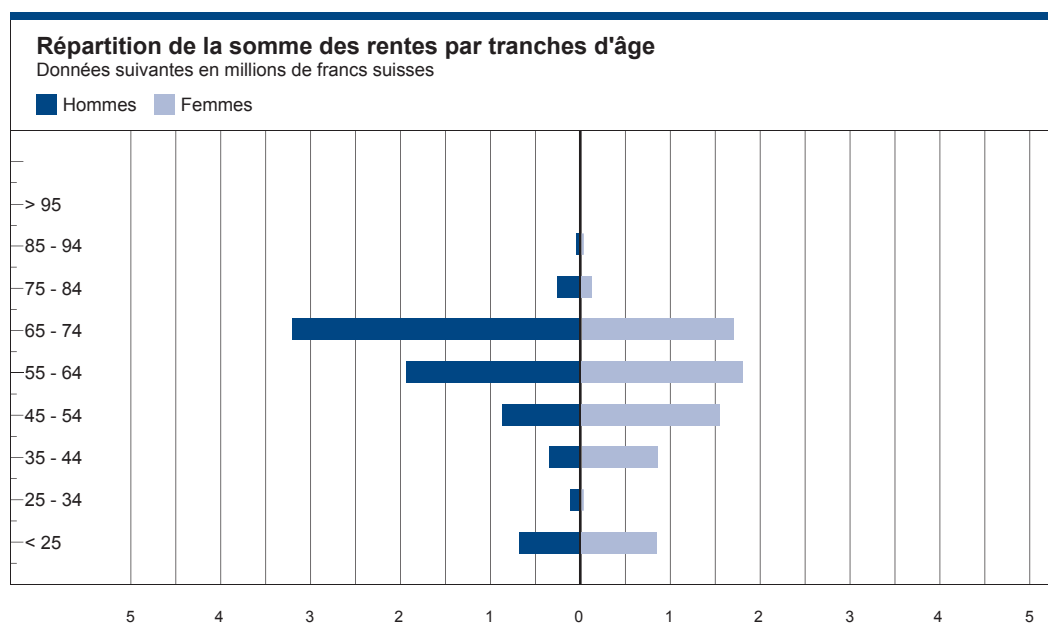
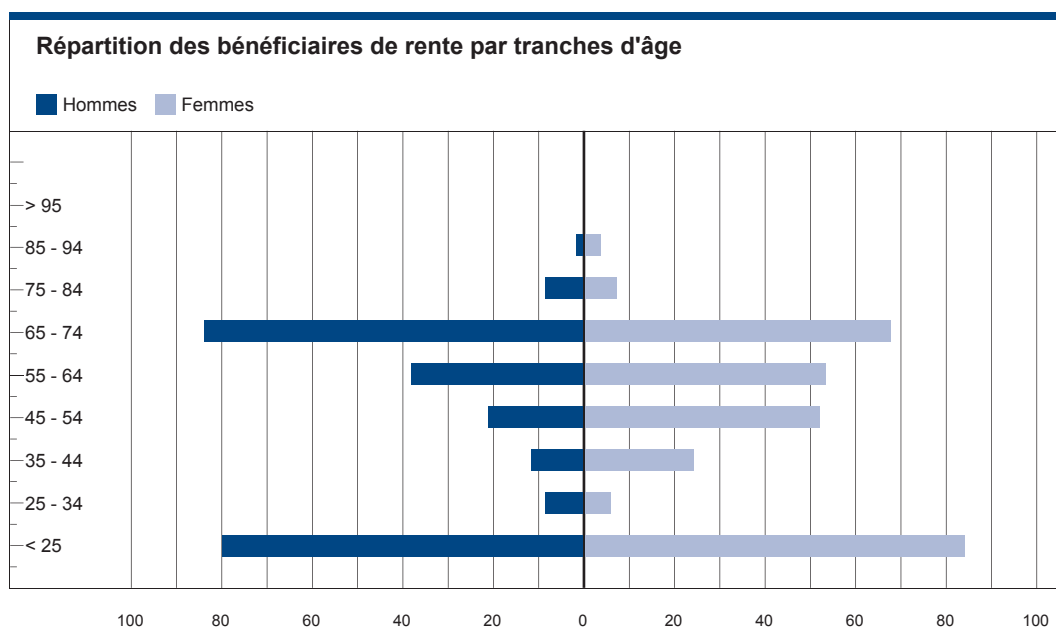
2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes activement assurées	2013	2012
Argovie	1 022	958
Appenzell Rhodes-Extérieures	70	51
Bâle-campagne	290	299
Bâle-ville	1 642	1 487
Berne	2 179	2 136
Fribourg	23	23
Glaris	43	38
Grisons	326	300
Jura	7	6
Lucerne	622	584
Neuchâtel	160	151
Nidwald	32	34
Obwald	43	43
Schaffhouse	94	88
Schwyz	130	120
Soleure	285	294
Saint-Gall	1 041	948
Thurgovie	360	352
Uri	23	22
Vaud	1 854	1 794
Valais	19	22
Zurich	7 515	7 350
Adhésions directes (30/40/50)	614	692
Assurance risque (Assurance d'interruption / Congé non-payé)	206	134
Divers	103	109
Total	18 703	18 035
dont femmes	10 313	9 773
dont hommes	8 390	8 262
Comptes de libre passage	4 122	3 373



Les données détaillées concernant la modification de l'effectif figurent dans l'annexe 1.

2.2 Bénéficiaires de rentes	2013	2012
Rentes de vieillesse	172	152
Rentes d'enfants de rentiers	14	10
Rentes de conjoints	63	61
Rentes d'orphelins/orphelins partiels	67	75
Rentes d'invalidité (y compris invalidité partielle)	142	146
Rentes d'enfants d'invalides	94	95
Total	552	539



3. Nature de l'application du but

3.1 Explications des conventions d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent une convention d'adhésion avec la Fondation. La convention d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le Règlement en vigueur au 1er janvier 2013.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

La hauteur du montant des cotisations des employeurs et des employés est fixée dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au minimum 50 pour cent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputés jusqu'à hauteur de 300 000 francs suisses comprenait 1,2 pour cent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputés entre 300 001 francs suisses jusqu'à 500 000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque comprenait cinq pour cent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la Fondation sans perception de prime:

- frais administratifs
- versement au Fonds de garantie selon l'article 59 de la LPP
- adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'article 36 LPP
- adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation des employeurs ainsi que des employés commence au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant atteinte de la retraite, à la dissolution ou à l'interruption du contrat de travail. Sous réserve de la libération de cotisation en cas d'incapacité de travail.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes de moins de 50 ans, affiliées à la Fondation, qui, durant une période limitée à deux ans au maximum, ne remplissent plus, ou plus entièrement, les conditions requises pour une adhésion à la Fondation. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les indépendants ou pour les personnes n'ayant pas de permis d'établissement en Suisse.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, constance

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2013:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Concernant les risques apparents, des correctifs de valeurs adéquats sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Conversion des devises étrangères

Les rendements et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des rectificatifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun rectificatif de valeurs n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Biens immobiliers

Tous les biens immobiliers constitués au cours des dix dernières années sont capitalisés à la valeur de rendement de six pour cent. Une évaluation de la valeur vénale sera effectuée par un expert externe à intervalles de trois à cinq ans pour tous les biens immobiliers datant de plus de dix ans. L'évaluation sera portée au bilan à la valeur vénale déterminée. Les bâtiments en cours de construction ainsi que les terrains sont portés au bilan à hauteur des frais accumulés.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par des experts selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2010).

Réserve de fluctuations de valeurs

La réserve de fluctuations de valeurs est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur ciblée est basée sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital lié

Les capitaux de couverture, les provisions de prévoyance et la réserve de fluctuations de risques nécessaires sont vérifiés annuellement par des experts en assurance puis confirmés par une expertise actuarielle.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

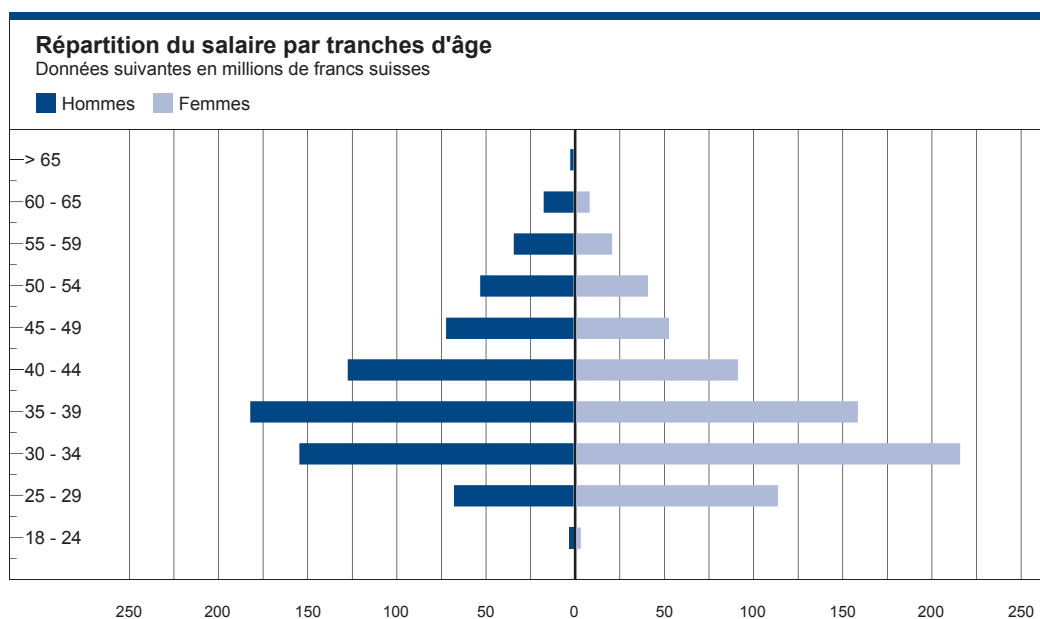
Lors de l'exercice annuel, il n'a été entreprise aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

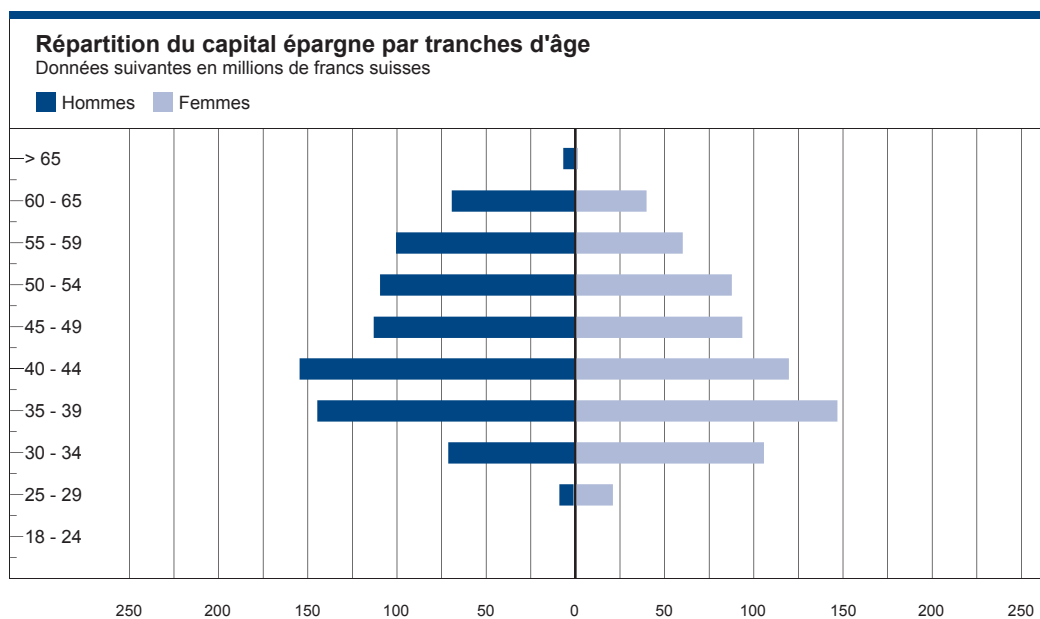
La Fondation de prévoyance ASMAC est une institution de prévoyance autonome. L'expert en assurance a confirmé en 1996 qu'elle est en mesure d'assumer de manière autonome les risques décès et invalidité.

Depuis 2010, les salaires annuels imputés jusqu'à CHF 500 000 peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300 000, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.



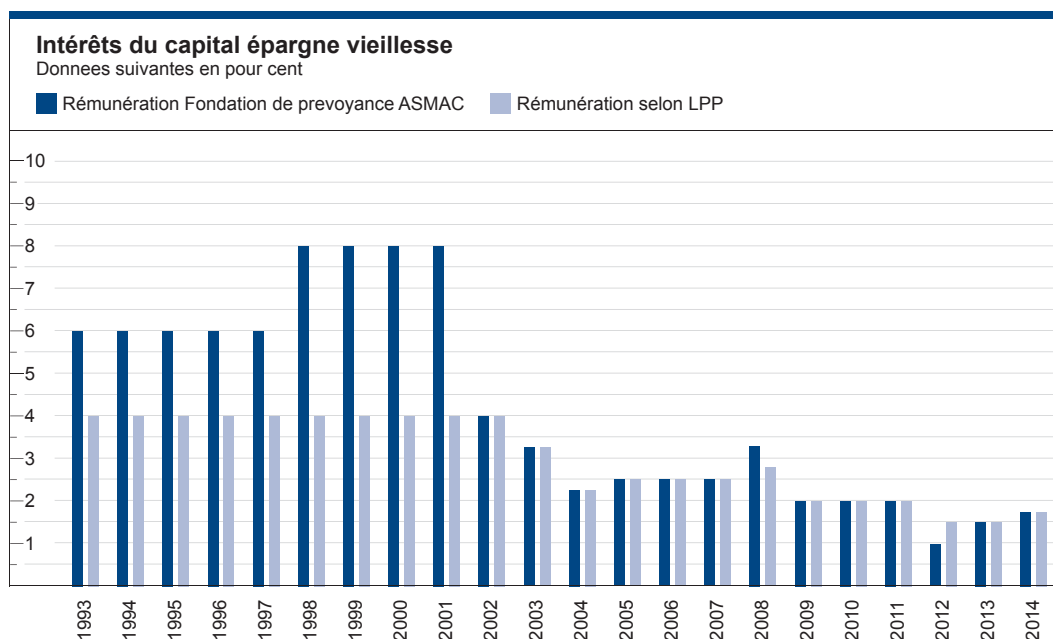
5.2 Développement et intérêt des avoirs épargne en primauté des cotisations

	2013	2012
Etat des avoirs épargne au 1er janvier	1 418 395 086	1 344 649 708
Cotisations épargne des employé(e)s	90 492 270	84 123 975
Cotisations épargne des employeurs	107 993 725	100 801 632
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	1 376 415	1 292 172
Autres cotisations et apports	0	- 47 924
Apports de libre passage	71 457 332	73 101 462
Primes uniques et sommes de rachat	13 905 293	12 337 162
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	2 016 011	2 270 442
Prestations de libre passage lors de sortie	- 207 033 822	- 184 715 273
Retraits anticipés pour la propriété du logement / divorce	- 6 748 451	- 7 007 977
Prestations en capital lors de retraite	- 1 845 602	- 4 234 141
Capitaux pour survivants	- 891 279	- 127 107
Dissolution du capital épargne à la suite de retraite, de décès, d'invalidité	- 11 691 985	- 16 835 485
Intérêt du capital épargne	19 911 947	12 786 439
Etat des avoirs épargne au 31 décembre	1 497 336 941	1 418 395 086



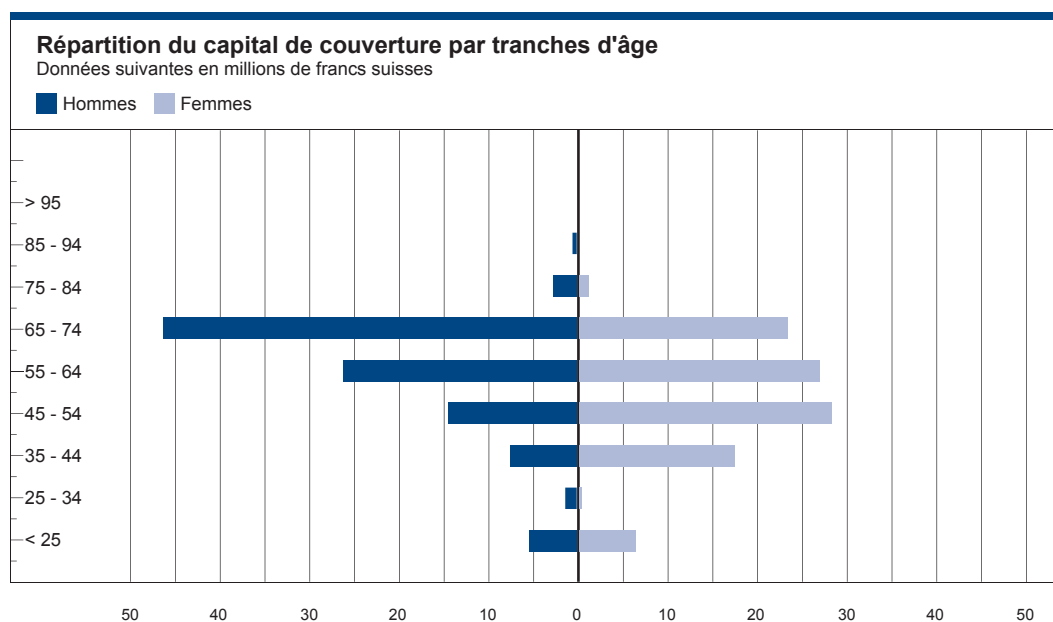
5.3 Total des avoirs vieillesse selon LPP

	2013	2012
Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	591 106 086	563 612 798
Intérêt du capital épargne vieillesse (part obligatoire – LPP minimale)	1,5 %	1,5 %
Intérêt du capital épargne vieillesse (part sur-obligatoire)	1,5 %	1,0 %



5.4 Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

	2013	2012
Etat du capital de couverture au 1er janvier	170 612 436	133 941 000
Rentes de vieillesse	- 4 996 110	- 3 946 689
Rentes de survivants	- 2 558 581	- 2 520 900
Rentes d'invalidité	- 5 966 466	- 6 532 333
Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès, à l'invalidité	11 303 554	16 739 787
Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	12 121 328	32 931 572
Etat du capital de couverture au 31 décembre	180 516 162	170 612 436



5.5 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

Le résultat de la dernière expertise du rapport actuariel figure dans l'annexe 2.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2013	2012
Base technique	BVG 2010	BVG 2010
Taux d'intérêt technique p.a.	3,5 %	3,5 %
Composition des provisions techniques	2013	2012
Fluctuations de risques	17 464 000	22 446 000
Retraites déficitaires	4 940 000	9 531 000
Cas d'invalidité latents	8 428 000	14 212 000
Augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente	1 889 000	924 000
Prestation de libre passage selon article 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	602 000	662 000
Total des réserves techniques	33 323 000	47 775 000

Provision pour les fluctuations des risques

La provision sert à amortir à court terme un déroulement défavorable des risques invalidité et décès. Selon l'annexe 4, point 4.2 du Règlement de fondation, celle-ci correspond au montant d'une prime de risque annuelle. La provision correspond à la prime de risque facturée en 2013.

Provision pour les retraites déficitaires

Cette provision sert au financement des déficits techniques qui se forment lorsque le taux de conversion réglementaire, à la retraite, est plus élevé que la valeur actuarielle correcte.

Ceci est particulièrement le cas au cours de l'année 2014, étant donné que le taux de conversion réglementaire est encore situé au-dessus de la valeur de 3,5 pour cent selon la LPP 2010. Par l'abaissement des taux de conversion réglementaires, les retraites déficitaires vont vraisemblablement diminuer, mais l'abaissement prévisible du taux d'intérêt technique en raison de l'abaissement du taux d'intérêt de référence provoquera à nouveau une augmentation de la provision.

La provision est calculée selon les avoirs vieillesse des personnes activement assurées de plus de 55 ans et sur les avoirs vieillesse des personnes invalides; elle correspond au déficit prévisible des avoirs vieillesse déjà acquis.

Provision pour les cas d'invalidité latents

Cette provision sert à couvrir les frais engendrés par les cas d'incapacité de travail à long terme, connus à la date de clôture du bilan, mais dont les prestations n'ont pas encore été versées, respectivement pour lesquels les conditions pour une prétention aux prestations ne sont pas encore définitivement clarifiées.

Les frais pour ces cas d'invalidité latents comportent 28,4 millions de francs suisses en appliquant les bases actuarielles LPP 2010, avec l'intérêt technique de 3,5 pour cent.

Uniquement la moitié environ des cas d'invalidité latents aboutissent à une rente d'invalidité, selon expérience faite, c'est pour cette raison que la provision est fixée à 50 pour cent – 14,21 millions de francs suisses.

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente

Cette provision sert au financement du passage aux nouvelles bases actuarielles.

La provision est accumulée annuellement d'un montant de 0,5 pour cent des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la provision pour les cas latents d'invalidité. Lors de la prochaine réadaptation aux nouvelles bases actuarielles, le montant exigé sera prélevé sur cette provision et l'accumulation ainsi que le montant ciblé devront être vérifiés à nouveau.

La Base LPP 2010 sera appliquée au 31 décembre 2013 avec, selon les tableaux périodiques, la mortalité projetée pour l'année 2012. Ainsi, deux ans ont expiré depuis la moyenne d'observation des bases actuarielles appliquées et la provision comprend un pour cent du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes et de la rente pour les cas d'invalidité latents.

Provision pour prestation de libre passage selon article 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)

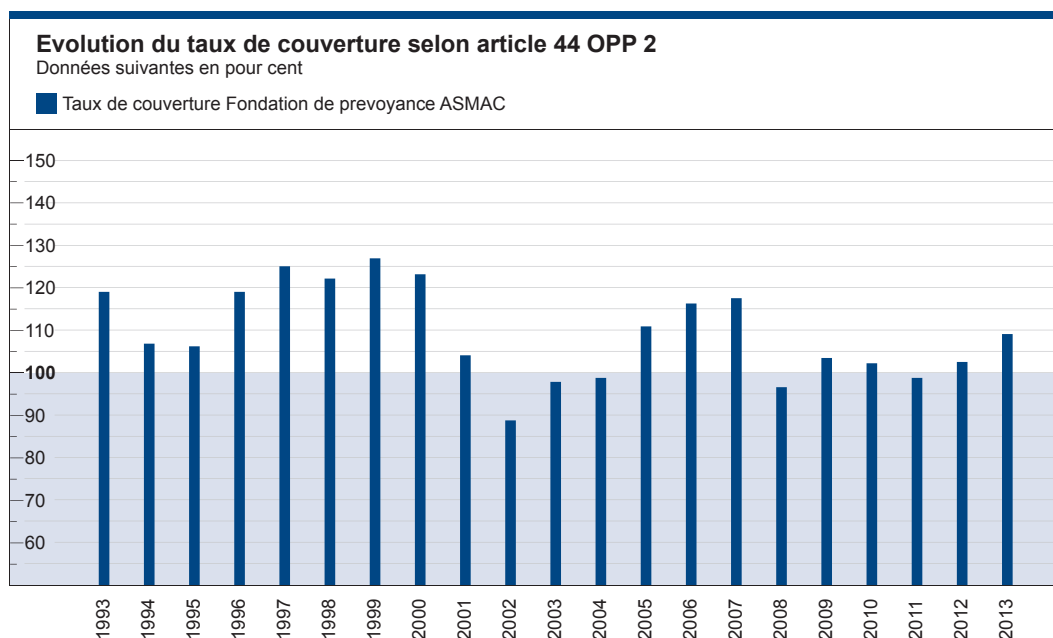
La provision est constituée pour les personnes assurées dont la prestation de sortie, selon article 17 ou 18 LFLP, est supérieure à l'avoir vieillesse selon article 15 LFLP. La constitution de cette provision est nécessaire, étant donné que dans le cadre du capital de prévoyance des personnes activement assurées, le bilan est établi uniquement sur l'avoir vieillesse selon article 15 LFLP.

5.7 Modification des bases et hypothèses actuarielles

Aucune modification n'a été entreprise lors de l'exercice annuel.

**5.8 Taux de couverture selon article 44 OPP 2
au 31 décembre**

	2013	2012
Actifs (total du bilan)	1 875 442 102	1 675 130 960
Dettes	- 2 704 079	- 2 851 054
Compte de régulation passif	- 116 165	- 99 995
Réserves de cotisations des employeurs	- 116 260	- 116 260
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	1 872 505 599	1 672 063 651
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 711 176 103	1 636 782 522
Taux de couverture	109,4 %	102,2 %



6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement de placement

Le Conseil de fondation en tant qu'organe supérieur assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a retenu dans son Règlement de placements l'organisation de l'administration de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du Règlement de fondation, le Règlement de placements détermine les principes, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par la Fondation de prévoyance ASMAC dans la gestion des biens de la Fondation.

Le Conseil de fondation a nommé une commission chargée des placements. Les membres de la commission sont mentionnés sous le point 1.4. L'administration de fortune est effectuée en interne.

6.2 Valeur ciblée et calcul de la réserve de fluctuations de valeurs

	2013	2012
Situation de la réserve de fluctuations de valeurs au 1er janvier	35 281 000	0
Constitution à charge/Dissolution en faveur du compte d'exploitation	126 047 930	35 281 000
Réserve de fluctuations de valeurs au 31 décembre	161 328 930	35 281 000
Valeur ciblée de la réserve de fluctuations de valeurs		
Variante risque minimal (12,3 pour cent)	211 000 000	193 000 000
Découvert de réserve	- 49 671 070	- 157 719 000
Valeur ciblée de la réserve de fluctuations de valeurs		
Variante risque maximal (20 pour cent)	343 000 000	315 000 000
Découvert de réserve	- 181 671 070	- 279 719 000
Placements de fortune (aux valeurs effectives)	1 872 201 909	1 671 410 932
Réserve de fluctuations de valeurs existante en pour cent des placements de fortune	8,62 %	2,11 %
Valeur ciblée fluctuations de valeurs (variante risque maximal) en pour cent des placements de fortune	18,32 %	18,85 %

Les provisions techniques à la hauteur maximale ainsi que les réserves de fluctuations de valeurs sont à cumuler au rendement excédentaire, après comptabilisation de l'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral, tant que la hauteur minimale ciblée n'a pas atteint le niveau de sécurité de 98 pour cent. La méthode dite économique-financière (Value at Risk) est à appliquer pour l'évaluation des réserves de fluctuations de valeurs nécessaires.

6.3 Présentation des placements de fortune par catégorie de placements

6.3.1 Liste des biens immobiliers au 31 décembre 2013

	Année de construction	Superficie du terrain en m ²	Nombre d'immeubles					Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parc et garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyers en milliers de CHF	Rendement en pour cent	
			1 et 1½ pièces	2 et 2½ pièces	3 et 3½ pièces	4 et 4½ pièces	5 pièces et plus									
Aarberg																
Leimernweg 9/11/13	2001	1 381	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 460	4 682	329	6,02
Leimernweg 17/19/21	2000	1 216	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 260	4 503	318	6,06
Leimernweg 29/31/33	1999	1 180	3	-	4	5	7	3	19	-	22	41	5 390	4 906	328	6,08
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6	-	4	-	-	10	2	5	17	2 100	2 202	131	6,22
Kollerweg 32	1964	1 136	1	-	1	1	-	-	2	1	35	38	4 252	3 980	235	5,52
Bienne																
Länggasse 2/4/6	2008	1 981	3	-	1	9	6	4	20	-	36	56	7 200	7 129	413	5,74
Länggasse 10	2013	1 182	1	-	3	3	6	2	14	-	14	28	5 500	4 357	307	5,58
Berthoud																
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4 593	4	4	5	8	19	7	43	-	50	93	13 012	12 668	785	6,03
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3 412	2	-	-	2	18	-	20	-	30	50	7 800	5 866	502	6,44
Ipsach																
Schürlistrasse 34	2001	1)	1	-	-	3	6	3	12	-	16	28	3 900	3 146	228	5,85
Schürlistrasse 36	2003	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 890	2 753	171	5,91
Schürlistrasse 38	2002	1)	1	-	1	3	1	3	8	-	8	16	2 900	2 700	167	5,76
Schürlistrasse 40	2002	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	8	16	2 940	3 324	172	5,84
Schürlistrasse 42	2003	1 355	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 970	2 884	175	5,88
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1 811	2	-	2	4	6	2	14	-	18	32	4 450	4 274	270	6,06
Lyss																
Juraweg 3/3a	2011	986	2	-	-	-	17	-	17	-	25	42	7 420	5 813	404	5,45
Kappelenstrasse 28	2005	1 406	1	-	-	4	8	-	12	-	16	28	4 301	3 405	258	6,01
Ostermundigen																
Erlenweg 6/8/10	2013	2 130	3	-	-	3	15	-	18	-	18	36	8 000	8 428	485	6,06
Kirschbaumweg 7/9	2013	1 512	2	-	-	3	6	3	12	-	12	24	5 400	5 768	327	6,05
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2 545	3	-	6	6	12	-	24	-	24	48	9 440	9 537	571	6,05
Soleure																
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	4 700	4 107	317	6,75
Schöngrünstrasse 47/47A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	4 670	4 182	315	6,74
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1 352	1	-	-	4	7	2	13	-	19	32	4 000	3 912	240	6,01
Feldstrasse 11	2001	1 448	1	-	-	2	3	9	14	-	27	41	4 700	4 584	285	6,06
Total			43	10	35	94	177	48	364	3	479	846	128 655	119 110	7 733	6,01

Recettes de loyer calculées sur 12 mois

1) Total 7 793 m²

2) Total 3 604 m²

6.3.2 Présentation des placements de fortune par catégorie de placements

	2012 en milliers de CHF	2011 en milliers de CHF
Placements à court terme	487 958	381 171
Obligations Suisse		
Obligations et titres similaires	256 456	275 198
Obligations convertibles et options de placements	0	0
Fonds de placements en valeurs mobilières composées	0	16 617
Obligations étranger		
Obligations et titres similaires francs suisses	0	0
Obligations convertibles et options de placements francs suisses	0	0
Placements jusqu'à une année	0	0
Obligations devises étrangères	103 869	124 268
Placements alternatifs devises étrangères	0	0
Fonds composés	0	0
Actions Suisse		
Actions et titres similaires	354 056	290 889
Placements alternatifs	0	0
Actions étranger		
Actions et titres similaires	319 205	260 285
Placements alternatifs	2 416	4 118
Fonds composés	0	0
Matières premières (Commodities)		
Futures	0	0
Actions et titres similaires	10 892	11 152
Placements alternatifs	10 979	13 990
Fonds mixtes et placements semblables	0	0
Fonds de placement immobilier et participations		
Actions et titres similaires	3 611	3 993
Fonds mixtes	61 484	67 203
Autres placements	0	0
Titres	1 122 969	1 067 715
Hypothèques à taux fixe	12 800	15 987
Hypothèques à taux variable de 1er rang	1 843	2 283
Hypothèques à taux variable de 2ème rang	439	162
Placements hypothécaires	15 082	18 432
Participation PK Immo SA	100	100
Biens immobiliers loués	128 655	100 096
Copropriétés	29 549	31 679
Terrains non bâtis	0	0
Constructions en cours	87 831	72 134
Immobilisations mobiles	58	85
Biens immobiliers et immobilisations	246 093	203 993
Placements à long terme	1 384 243	1 290 240
Total placements de fortune	1 872 202	1 671 411

6.3.3 Transparence des coûts, quote-part des coûts TER et indicatif des coûts

	2013	2012
Total du placement de fortune dans son ensemble	1 872 201 909	1 671 410 932
- Total des placements collectifs et non-transparents	- 980 212	- 1 309 803
Total du placement de fortune en transparence des coûts	1 871 221 697	1 670 101 129
Frais de gestion de la fortune selon le compte d'exploitation	1 615 118	1 401 449
Quote-part de la transparence des coûts	99,95 %	99,92 %
Total des frais de gestion de la fortune en pour cent du placement de fortune en transparence des coûts	0,09 %	0,08 %
Valeur du marché des placements collectifs en transparence	138 591 382	83 820 923
Somme de tous les indicatifs des coûts pour les placements collectifs	810 195	577 879

Placements collectifs en transparence – Total Expense Ratio (TER)

Catégorie de placements	2013			2012		
	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour cent	TER en milliers de CHF	Valeur du marché en milliers de CHF	TER en pour cent	TER en milliers de CHF
Obligations Suisse	7 746	0,72	55	16 617	0,58	96
Obligations étranger	24 118	0,17	41	-	-	-
Actions étranger	31 061	0,53	164	-	-	-
Fonds de placement immobilier et participations	61 484	0,79	484	67 203	0,72	481
Matières premières (Commodities)	14 183	0,47	66	-	-	-
Total	138 591		810	83 821		578

Placements collectifs non-transparents

Actions étranger Small Cap	Valor	2013		2012	
		Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF	Effectif	Valeur du marché en milliers de CHF
Partners Group Global Opportunities	2701643	21 250	236	34 324	346
Olymp. RTL INTL Rec	279904	14 476	0	14 476	0
SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	279906	42 210	0	42 210	0
SPDR Gold Trust	4258191	6 500	672	6 500	964
Barc iPath ETN 19-A	22775610	1 875	71	-	-
CS VS 2xVIX ST 30	22207780	227	2	-	-
Total		86 538	980	97 510	1 310

6.3.4 Structure de dépôt stratégique (Asset Allocation)

Catégorie de placements en pour cent	Marge de fluctuations		Stratégie	Effectif 2013	Effectif 2012
	minimum	maximum			
Valeurs nominales					
Devises et placements marché monétaire	0,0	25,0	6,0	24,4	20,9
Hypothèques / Prêts	0,0	8,0	2,0	0,8	1,2
Obligations francs suisses	8,0	25,0	18,0	14,1	17,3
Obligations devises étrangères	4,0	16,0	8,0	5,7	7,7
Total			34,0	45,0	47,0
Valeurs réelles					
Actions Suisse	8,0	25,0	20,0	19,3	18,4
Actions monde	8,0	24,0	16,0	17,5	15,8
Hedge Funds	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Commodities	0,0	10,0	5,0	1,3	2,0
Biens immobiliers	15,0	30,0	¹⁾ 25,0	16,9	16,8
Total			66,0	55,0	53,0
Total valeurs nominales / Valeurs réelles			100,0	100,0	100,0
Part en devises étrangères	18,0	62,0	30,0	26,9	27,2

1) Biens immobiliers (direct) 17 pour cent / Biens immobiliers (indirect) 8 pour cent

6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice, des opérations à terme ont été en partie effectuées pour le commerce de devises et de placements de marchés monétaires, d'obligations, d'actions ainsi que de matières premières (Commodities). Les affaires suivantes étaient en cours à la date de clôture du bilan:

Dérivés selon catégorie de placements	Valeur du marché		Exposure économique		Exposure OPP2		Contrats
	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	
Devises et placements marché monétaire							
Opération à terme	0,00	0,00	- 19,91	- 5,29	- 19,91	- 4,64	1
long	-	-	-	-	-	-	-
short	0,00	0,00	- 19,91	- 5,29	- 19,91	- 4,64	1
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0,00	0,00	- 19,91	- 5,29	- 19,91	- 4,64	1
Effet global dérivés sur liquidités			- 63,90	- 24,59			
Physique	448,75	100,00	448,75	119,23	448,75	104,64	0
Total	448,75	100,00	364,94	89,35	428,84	100,00	1
Obligations CHF							
Opération à terme	0,00	0,00	4,26	1,61	4,26	1,61	1
long	0,00	0,00	4,26	1,61	4,26	1,61	1
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0,00	0,00	4,26	1,61	4,26	1,61	1
Physique	259,81	100,00	259,81	98,39	259,81	98,39	0
Total	259,81	100,00	264,07	100,00	264,07	100,00	1
Actions Suisse							
Opération à terme	0,00	0,00	8,20	2,26	8,20	2,26	1
long	0,00	0,00	8,20	2,26	8,20	2,26	1
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0,00	0,00	8,20	2,26	8,20	2,26	1
Physique	355,21	100,00	355,21	97,74	355,21	97,74	0
Total	355,21	100,00	363,41	100,00	363,41	100,00	1

	Valeur du marché		Exposures économique		Exposures OPP2		Contrats
	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	Mio. CHF	Part en pour cent	
Actions étranger							
Opération à terme	0,00	0,00	2,66	0,82	2,66	0,82	2
long	0,00	0,00	2,66	0,82	2,66	0,82	2
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0,00	0,00	2,66	0,82	2,66	0,82	2
Physique	322,26	100,00	322,26	99,18	322,26	99,18	0
Total	322,26	100,00	324,92	100,00	324,92	100,00	2
Matières premières (Commodities)							
Opération à terme	0,00	0,00	57,25	70,78	57,25	70,78	13
long	0,00	0,00	57,25	70,78	57,25	70,78	13
short	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
long call	-	-	-	-	-	-	-
short put	-	-	-	-	-	-	-
short call	-	-	-	-	-	-	-
long put	-	-	-	-	-	-	-
Total dérivés	0,00	0,00	57,25	70,78	57,25	70,78	13
Physique	23,63	100,00	23,63	29,22	23,63	29,22	0
Total	23,63	100,00	80,88	100,00	80,88	100,00	13

Dans la structure de fortune présentée, les valeurs prises en compte des instruments dérivés sont concentrées de manière conforme en groupes. La structure de fortune inclut les Exposures des instruments dérivés a respecté les limites de l'OPP2 et les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de fortune.

6.5 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé au cours de l'exercice annuel.

6.6 Extension des possibilités de placements selon article 50, alinéa 4, OPP2

Dans le domaine des règles de placements LPP, un dépassement d'environ quatre pour cent de la délimitation selon article 54, alinéa 1, OPP2 a été noté au cours de l'année.

Le dépassement concerne notre engagement auprès du Credit Suisse SA, Zurich. Au lieu de placements en obligations Suisse et étranger, ont été effectués temporairement plus de placements fixes. Cette décision est prise sur une base tactique dans l'objectif de résister à la phase actuelle d'un taux bas accordé sur les revenus fixes et de contourner d'éventuels effondrements des cours.

En raison des règlements en vigueur, en particulier le Règlement de placements et la capacité à supporter les risques, il a été recouru à l'extension de possibilités de placements. Les responsables disposent du savoir technique nécessaire et peuvent évaluer les risques correspondants.

6.7 Explication du résultat net des placements de fortune

6.7.1 Produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe 2013 2012

Intérêts perçus sur les avoirs bancaires/postaux	434 616	636 017
Intérêts perçus sur les dépôts à terme fixe/placements option Call	7 053	10 304
Produits et déficits nets sur cours provenant de la conversion de devises	- 5 881 331	4 365 776
	- 5 439 662	5 012 098

6.7.2 Produit des obligations 2013 2012

Intérêts perçus	7 354 291	8 592 566
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	4 446 627	3 935 327
Produits et pertes sur cours non réalisés	- 10 970 883	- 2 819 935
	830 035	9 707 959

6.7.3 Produit des actions 2013 2012

Produits de dividende	13 763 854	11 202 125
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	4 265 362	1 870 647
Produits et pertes sur cours non réalisés	119 460 963	56 754 687
	137 490 179	69 827 458

6.7.4 Produit des matières premières (Commodities) 2013 2012

Intérêts perçus	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	- 6 097 040	2 166 127
Produits et pertes sur cours non réalisés	0	0
	- 6 097 040	2 166 127

6.7.5 Produit des fonds de placement immobilier et participations 2013 2012

Intérêts perçus	2 640 250	2 184 764
Produits et pertes sur cours réalisés	- 313 418	484 087
Produits et pertes sur cours non réalisés	- 2 336 360	2 283 234
	- 9 528	4 952 086

6.7.6 Produit prêts hypothécaires 2013 2012

Intérêts perçus sur prêts hypothécaires	375 147	427 568
Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	375 147	427 568

Les prêts hypothécaires sont octroyés aux personnes assurées à la Fondation de prévoyance ASMAC, aux membres de l'ASMAC ainsi qu'aux personnes qui leur sont proches. Le ratio de financement externe maximal s'élève à 75 pour cent de la valeur vénale de l'objet, dont 65 pour cent en première hypothèque et dix pour cent en deuxième hypothèque. Les taux d'intérêts sont déterminés périodiquement par la commission pour les questions de placements.

6.7.7 Produit des biens immobiliers et immobilisations	2013	2012
Revenus des biens immobiliers provenant des loyers	6 494 337	5 979 746
Charges des biens immobiliers	- 1 241 167	- 1 238 969
Dissolution (+) / Constitution (-) corrections de valeur sur les biens immobiliers	0	0
Dissolution (+) / Constitution (-) corrections de valeur sur les parts de copropriété	0	0
Produits (+) et pertes (-) sur les biens immobiliers Suisse	0	54 032
Amortissement sur les immobilisations	- 58 682	- 80 765
	5 194 487	4 714 044

6.7.8 Produit net autres intérêts et frais	2013	2012
Liquidités et placements sur le marché monétaire	- 251 989	- 221 749
Obligations	- 30 483	- 8 293
Actions	- 63 174	- 177 530
Matières premières (Commodities)	- 29 826	- 25 673
Fonds de placement immobilier et participations	- 2 897	- 1 212
	- 378 369	- 434 457

6.7.9 Produit charges administratives des placements de fortune	2013	2012
Charges administratives internes (charge de personnel et de biens)	- 500 000	- 400 000
Droit de timbre de négociation sur titres	- 33 436	- 123 148
Frais administratifs, de dépôt et de Custody	- 230 474	- 250 628
Licences informatiques et frais de maintenance	- 41 014	- 49 794
Somme de tous les indicatifs des coûts des placements collectifs (voir sous 6.3.3)	- 810 195	0
	- 1 615 118	- 823 570

Les frais TER des placements collectifs en transparence d'un montant de 810 195 francs suisses ont été comptabilisés, lors de l'exercice annuel, pour la première fois dans le compte d'exploitation en tant que frais de gestion de la fortune. Les rendements des catégories de placements respectives ont été augmentés en conséquence.

6.7.10 Performance des placements de fortune en pour cent	2013	2012
Devises et placements marché monétaire	- 0,24	0,04
Obligations en francs suisses	0,57	3,68
Obligations en devises étrangères	- 3,63	4,08
Actions Suisse Blue Chips	23,83	19,73
Actions Suisse Small Cap	27,50	12,41
Actions étranger en Blue Chips	22,10	10,49
Actions étranger Small Cap	27,09	17,44
Matières premières (Commodities)	- 29,25	0,97
LPP 1 / CSA Mixta	5,53	7,41
Fonds de placement immobilier et participations	- 0,61	7,17
Biens immobiliers	4,69	4,85
Hypothèques / Prêts	2,16	2,38
Performance sur la fortune totale	8,34	6,80

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du Credit Suisse Asset Management. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

La méthode «TWR Modified Dietz» calcule un rendement pour chaque mois. La différence de fortune corrigée des flux de fonds net externe sera mise en relation avec le capital moyen investi. Le capital moyen investi est calculé par rapport à la valeur de fortune au début du mois y compris la somme des flux de fonds pondérés au temps. Pour calculer le rendement total d'une période plus longue, les rendements mensuels sont liés géométriquement.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances	2013	2012
Comptes courants gestion biens immobiliers	2 477 699	2 147 622
Divers débiteurs	833 319	163 633
Impôt anticipé	1 686 184	1 525 911
	4 997 203	3 837 166

7.2 Compte de régulation des actifs	2013	2012
Actifs transitoires	113 723	15 831
Intérêts courants pro rata temporis	3 126 470	3 704 198
	3 240 193	3 720 029

7.3 Dettes	2013	2012
Créditeurs	778 859	1 699 637
Comptes courants fonds de gara	750 000	750 000
Entrées en fonction et sorties en suspens	1 175 220	401 412
	2 704 079	2 851 050

7.4 Compte de régularisation passif	2013	2012
Passifs transitoires	70 939	52 466
Provisions pour prestations non réglementaires	45 226	47 529
	116 165	99 995

7.5 Provisions de cotisations employeurs	2013	2012
Réserves de cotisations des employeurs sans déclaration de renonciation	116 260	116 260
Réserves de cotisations des employeurs avec déclaration de renonciation	0	0
	116 260	116 260

7.6 Autres produits	2013	2012
Commission achat impôt à la source	15 446	14 459
Prestations à des tiers	39 225	30 000
Autres produits	100 279	36 634
	154 980	81 093

7.7 Autres dépenses	2013	2012
Différences arrondies sur cotisations	104	-15
Autres dépenses	82 272	9 742
	82 375	9 727

7.8 Charges administratives	2013	2012
Frais de personnel	2 076 914	1 995 905
Charges de biens	386 928	409 235
Organe de surveillance	34 290	33 916
Expert en assurance	37 800	80 131
Controlling de placements / Frais de révision	40 338	33 804
Frais de clarification cas de prestations	49 583	26 009
Autres charges administratives	246 458	251 568
Charges administratives des placements de fortune	- 500 000	- 400 000
	2 372 311	2 430 567

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance en cours à ce jour.

8.1 Rétrocessions

Il n'y a en principe pas de mandat d'administration de fortune donné en externe. Les placements de fortune sont effectués exclusivement par le Inhouse-Asset-Manager.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures prises (article 44 OPP2)

Le taux de couverture se monte à 109,4 pour cent au 31 décembre 2013.

9.2 Liquidations partielles

Lors de l'exercice annuel, la liquidation partielle (Hôpital pour enfants, Zurich) survenue en 2012 a été clôturée.

La liquidation partielle a été effectuée selon l'article 8 du Règlement de fondation valable à la date de la sortie collective.

En date du 23 janvier 2013, des prestations de libre passage d'un montant de 20,063 millions de francs suisses ont été transférées à la nouvelle institution de prévoyance.

Au vu des résultats de l'exercice 2012, l'experte en assurances a déterminé un montant de 0,431 millions de francs suisses, proportionnel à la réserve de fluctuations de valeurs. La dissolution de la réserve de fluctuations de valeurs a été effectuée au 31 janvier 2013. Le transfert à la nouvelle institution de prévoyance a eu lieu en date du 28 janvier 2014, après signature de la convention de reprise.

9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés, un dépôt a été mis en gage auprès du Crédit Suisse SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses.

9.4 Procédures juridiques en cours

Quatre cas de prestations sont en cours de procédures juridiques à fin 2013; deux procédures juridiques ont pu être conclues lors de l'exercice annuel.

10. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Le taux de conversion sera abaissé, en trois étapes, à 6,25 pour cent pour l'âge de 65 ans, au 1er janvier 2015, ceci avec un échelonnement réalisé sur toutes les tranches d'âge. Le premier abaissement des taux de conversions a eu lieu au 1er janvier 2013. Le taux de conversion pour l'âge de 65 ans s'élève à 6,433 pour cent pour l'année 2014.

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie									
aarReha Schinznach, Schinznach Bad	30	281	4	5	9	1	7	8	1
ASANA Gruppe AG, Spital Leuggern, Leuggern	154	289	8	6	14	6	5	11	3
ASANA Gruppe AG, Spital Menziken, Menziken	185	291	10	4	14	6	6	12	2
Gesundheitszentrum Fricktal AG, Rheinfelden	154	284	21	39	60	20	31	51	9
Hirslanden, Klinik Aarau, Aarau	200	986	10	5	15	9	5	14	1
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	153	276	203	240	443	190	229	419	24
Kantonsspital Baden AG, Baden	153	277	82	140	222	78	131	209	13
Klinik Barmelweid AG, Barmelweid	157	283	15	14	29	13	14	27	2
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628	15	41	56	12	41	53	3
Kreisspital für das Freiamt, Muri AG	154	279	22	30	52	19	27	46	6
Praxis Dr. Hauser, Aarau	50	942	-	1	1	-	-	-	1
Praxis Dr. Hlobil, Zofingen	40	972	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Ghelli, Brugg	40	1'051	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Simonett M., Frick	40	757	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Waldvogel, Erlinsbach	40	928	1	1	2	1	1	2	-
Psychiatrische Dienste Aargau AG, Brugg AG	153	278	38	60	98	42	55	97	1
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	154	286	5	2	7	4	2	6	1
RehaClinic, Bad Zurzach	159	288	11	14	25	12	13	25	-
SUVA Rehaklinik, Bellikon	189	294	4	3	7	4	3	7	-
Spital Zofingen AG, Zofingen	204	280	17	19	36	14	20	34	2
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	30	920	1	-	1	1	-	1	-
Appenzell Rhodes-Extérieures									
Hirslanden, Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	200	416	2	6	8	2	5	7	1
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Psychiatrisches Zentrum, Herisau	150	274	8	6	14	5	5	10	4
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Heiden, Heiden	150	615	7	12	19	5	8	13	6
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	150	271	8	21	29	8	13	21	8

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne									
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	200	899	3	3	6	4	3	7	- 1
Hospiz im Park, Arlesheim	40	1'029	-	4	4	-	2	2	2
Ita Wegman Klinik AG, Arlesheim	30	264	-	2	2	-	5	5	- 3
Kantonale Psychiatrische Dienste Basel Landschaft, Liestal	190	263	25	38	63	27	32	59	4
Kantonsspital Baselland, (Liestal, Laufen, Bruderholz)	190	261	113	114	227	50	46	96	131
• Kantonsspital Laufen, Laufen	190	266	-	-	-	11	8	19	- 19
• Kantonsspital Liestal, Liestal	190	262	-	-	-	54	71	125	- 125
Praxis Dr. Buser, Laufen	50	1'057	1	-	1	-	-	-	1
Praxis Dr. Thurthaler, Reinach BL	40	807	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Vogt, Liestal	40	888	-	3	3	-	2	2	1
Praxis Dr. Weber, Aesch BL	40	864	-	1	1	-	1	1	-
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	40	265	2	-	2	1	-	1	1
Vista Diagnostics AG, Binningen	40	901	11	7	18	7	6	13	5
Vista-Klinik, Binningen	40	456	1	1	2	1	1	2	-
Bâle-Ville									
Adullam-Stiftung, Basel	40	834	8	10	18	8	11	19	- 1
Bethesda-Spital, Basel	148	255	19	18	37	17	15	32	5
Bürgerspital Basel, Basel	194	249	2	3	5	2	4	6	- 1
Crossklinik AG, Basel	40	783	7	-	7	6	1	7	-
Erwin Braun Stiftung, Basel	30	970	-	1	1	-	1	1	-
Felix Platter-Spital, Basel	155	246	11	29	40	11	23	34	6
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	155	243	12	9	21	10	9	19	2
MECONEX, Basel	171	506	5	9	14	5	10	15	- 1
MEDGATE AG, Basel	194	722	73	169	242	66	165	231	11
Praxis Dr. Brüderlin, Basel	40	792	-	-	-	1	-	1	- 1
Praxis Dr. Keller, Basel	40	925	-	-	-	-	1	1	- 1
Praxis Dr. Litschgi, Basel	40	1'061	1	-	1	-	-	-	1
REHAB Basel AG, Basel	194	510	8	14	22	13	8	21	1
Schmerzklinik Kirschgarten, Basel	30	802	10	9	19	11	7	18	1
St. Claraspital AG, Basel	144	248	10	24	34	8	19	27	7
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	155	244	46	94	140	43	82	125	15
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	194	602	14	45	59	12	43	55	4
Universitätsspital Basel, Basel	155	241	490	532	1'022	434	481	915	107
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	30	835	-	1	1	-	1	1	-
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	40	260	5	2	7	5	2	7	-

Berne	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Alters- und Pflegeheim Lindenmatte, Erlenbach im Simmental	50	1'064	-	1	1	-	-	-	1
ARUD-Biel, Biel	109	185	1	21	22	1	19	20	2
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	109	659	8	8	16	8	8	16	-
City Notfall AG, Bern	30	908	7	10	17	9	9	18	-1
Familienpraxis Weier, Schwarzenegg	50	1'067	-	1	1	-	-	-	1
Gesundheitszentrum Schönberg Gunten AG, Gunten	40	805	2	2	4	3	2	5	-1
Gynécologie Suisse, Bern	30	959	-	1	1	-	1	1	-
Hirslanden, Klinik Beau-Site, Bern (inklusive Klinik Permanence)	200	991	2	7	9	1	1	2	7
Hirslanden, Salem-Spital, Bern	200	858	19	21	40	23	15	38	2
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172	13	14	27	12	13	25	2
Inselspital, Bern	207	188	483	488	971	503	438	941	30
Kanton Bern	127	417	130	159	289	125	167	292	-3
<ul style="list-style-type: none"> • Psychiatrische Klinik Bellelay, Bellelay • Psychiatrische Universitätsklinik Bern, Bern • PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen • Universität Bern, Bern • Universität Bern, Drittkredite, Bern 									
Kardiologie Interlaken-Unterseen AG, Interlaken	40	1'056	1	-	1	-	-	-	1
Kardiologische Praxis Dres. med. Chételat + Hagmann, Bern	40	742	-	1	1	-	1	1	-
Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Langenthal	50	795	-	2	2	-	2	2	-
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204	12	5	17	10	7	17	-
Klinik Linde AG, Biel	40	209	9	2	11	12	4	16	-5
Klinik SGM, Langenthal	40	207	2	3	5	1	4	5	-
Klinik Südhang, Kirchlindach	40	976	2	-	2	1	-	1	1
Klinik Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525	-	2	2	-	2	2	-
Lindenhofgruppe, Bern	109	177	15	25	40	36	26	62	-22
Localmed Aare AG, Thun	30	1'023	7	8	15	6	4	10	5
Localmed Biel/Bienne AG, Biel	30	1'070	-	-	-	-	-	-	-
Lungen- und Schlafzentrum am Lindenhofspital AG, Bern	40	1'063	1	-	1	-	-	-	1
MEDAS Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	40	906	-	1	1	-	1	1	-
Mediservice VSAO-ASMAC, Bern	128	407	4	6	10	3	5	8	2
mediX bern AG, Bern	30	946	5	-	5	5	-	5	-

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne									
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel	40	812	-	1	1	-	1	1	-
PK Immo AG, Lyss	206	936	4	3	7	3	3	6	1
Praxis Bubenberg AG, Bern	30	819	11	8	19	11	7	18	1
Praxis Dr. Burke, Thun	50	904	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Hefti, Langenthal	40	993	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Henzi, Bern	40	913	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Keller, Gümüli	40	851	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Koch, Biel	50	966	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Nidecker, Erlach	50	705	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. Rentsch / Müller, Grindelwald	50	700	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. von Weissenfluh, Bolligen	40	1'011	-	2	2	-	2	2	-
Praxis Schultheissenstrasse, Huttwil	40	1'022	-	1	1	-	1	1	-
Privatklinik Meiringen AG, Meiringen	30	433	16	12	28	14	13	27	1
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	193	189	7	14	21	8	13	21	-
psy-bern ag, Bern	40	1'044	2	1	3	2	1	3	-
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel	40	881	1	-	1	1	-	1	-
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	109	169	34	60	94	39	56	95	-1
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	30	933	2	2	4	2	2	4	-
Schweiz. Gesellschaft für Anästhesiologie und Reanimation, Bern	40	1'015	1	-	1	1	-	1	-
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	40	1'054	-	1	1	-	1	1	-
Spital Netz Bern AG, Bern	117	1'017	6	5	11	5	6	11	-
Spital Netz Bern AG, Spital Aarberg, Aarberg	117	192	11	7	18	9	11	20	-2
Spital Netz Bern AG, Spital Münsingen, Münsingen	117	176	8	7	15	8	7	15	-
Spital Netz Bern AG, Spital Riggisberg, Riggisberg	117	198	5	8	13	7	6	13	-
Spital Netz Bern AG, Spital Tiefenau, Bern	117	190	27	24	51	25	36	61	-10
Spital Netz Bern AG, Spital Ziegler, Bern	117	175	20	39	59	23	35	58	1
Spital STS AG, Thun	109	167	95	91	186	87	79	166	20
Spitäler FMI AG, Unterseen	109	168	45	45	90	42	40	82	8
Spitalzentrum Biel AG, Biel	109	180	45	66	111	41	63	104	7
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	109	166	30	50	80	27	45	72	8
Stiftung WHM, Bern	188	631	8	29	37	4	34	38	-1
swissmedic, Bern	40	203	2	-	2	2	-	2	-
Verband VSAO, Bern	128	406	3	9	12	3	8	11	1
Vorsorgestiftung VSAO, Bern	206	408	9	6	15	9	6	15	-

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Fribourg									
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Freiburg	142	229	5	18	23	6	17	23	-
Glaris									
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	135	221	24	19	43	19	19	38	5
Praxis Dr. Bendel, Niederurnen	30	754	-	1	1	-	1	1	-
Grisons									
Bündner Partnerschaft Haiti, Sagogn	30	909	-	-	-	-	1	1	-1
Center da sanà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	40	657	1	-	1	1	1	2	-1
Kantonsspital Graubünden, Chur	167	329	142	115	257	128	105	233	24
Kloster Disentis, Disentis	30	1'014	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Bergamin, Valbella	50	997	-	-	-	1	-	1	-1
Praxis Dr. Campell-Dietrich, Chur	40	1'045	-	-	-	1	-	1	-1
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Huber, Cazis	40	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	40	809	-	1	1	-	1	1	-
Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338	2	7	9	3	6	9	-
Regionalspital Surselva, Ilanz	202	328	16	7	23	16	7	23	-
Spital Davos AG, Davos Platz	40	539	9	10	19	10	11	21	-2
Spital Oberengadin, Samedan	167	330	22	13	35	22	10	32	3
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	167	336	2	-	2	2	1	3	-1
Zürcher Höhenklinik Davos, Davos Clavadel	100	335	2	7	9	1	7	8	1
Jura									
Hôpital du Jura, Delémont	203	886	2	5	7	4	2	6	1
Lucerne									
AAO AG, Sursee	40	437	1	-	1	1	-	1	-
forMed AG, Meggen	50	1'034	1	-	1	1	-	1	-
Hirslanden, Klinik St. Anna, Luzern	200	1'042	30	19	49	31	17	48	1
Luzerner Kantonsspital Sursee, Sursee	129	213	18	22	40	16	21	37	3
Luzerner Kantonsspital Wolhusen, Wolhusen	129	214	17	26	43	11	24	35	8
Luzerner Kantonsspital, Luzern	129	212	172	232	404	171	204	375	29
Luzerner Psychiatrie, St. Urban	129	215	35	38	73	34	36	70	3
Patienten-Heimversorgung, Luzern	40	917	-	2	2	-	2	2	-
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515	-	-	-	-	1	1	-1
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	131	217	4	6	10	6	9	15	-5
SolidarMed, Luzern	130	216	2	1	3	3	1	4	-1

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Neuchâtel									
CNP, Marin-Epagnier	40	998	2	2	4	5	4	9	- 5
Fondation ADMED, Cernier	40	455	-	6	6	-	7	7	- 1
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391	2	3	5	11	7	18	- 13
Hôpital neuchâtelois, Fontaines	205	960	64	96	160	66	85	151	9
Nidwald									
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224	12	20	32	13	21	34	- 2
Obwald									
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223	15	28	43	13	30	43	-
Tageschirurgie AG, Sachseln	40	973	-	1	1	-	2	2	- 1
Schaffhouse									
Hirslanden, Klinik Belair, Schaffhausen	200	988	2	1	3	1	1	2	1
Klinik Belair, Schaffhausen	30	270	1	1	2	1	1	2	-
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	149	268	46	48	94	37	51	88	6
Schwyz									
Aeskulap-Klinik, Brunnen	134	801	14	8	22	11	12	23	- 1
KJPD Schwyz, Goldau	139	767	4	1	5	2	-	2	3
Praxis Dr. Pfeifhofer, Goldau	50	1'048	-	-	-	1	-	1	- 1
Sozialpsychiatrischer Dienst des Kantons Schwyz, Goldau	139	645	2	6	8	2	6	8	-
Spital Einsiedeln, Einsiedeln	134	891	5	8	13	5	5	10	3
Spital Lachen AG, Lachen	134	219	28	20	48	22	23	45	3
Spital Schwyz, Schwyz	134	220	11	23	34	12	20	32	2
Soleure									
Praxis Dr. Niederer, Olten	40	1'036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	40	549	13	3	16	10	3	13	3
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	143	903	116	169	285	126	168	294	- 9

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall									
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil SG	187	503	2	7	9	2	7	9	-
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	162	319	2	10	12	7	3	10	2
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206	2	-	2	2	-	2	-
Kantonale Laboratorien St. Gallen, St. Gallen	162	303	2	3	5	2	2	4	1
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	162	302	279	303	582	269	270	539	43
Klinik Stephanshorn, St. Gallen	200	1'058	5	7	12	-	-	-	12
Klinik Valens, Valens	163	312	9	10	19	11	7	18	1
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	198	317	11	55	66	15	45	60	6
Praxis am Klosterweg AG, Wil	40	1'026	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. Kägi, Lichtensteig	40	979	-	-	-	-	1	1	-1
Psychiatrische Dienste – Sektor Nord, Wil	162	310	23	35	58	23	34	57	1
Psychiatrische Dienste – Sektor Süd, Pfäfers	162	309	26	23	49	28	25	53	-4
Rosenklinik am See AG, Rapperswil	40	1'016	2	1	3	2	1	3	-
Spital Altstätten, Altstätten (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	308	-	-	-	-	-	-	-
Spital Grabs, Grabs (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	305	66	63	129	56	61	117	12
Spital Uznach, Uznach (Region Linth)	162	304	17	17	34	15	15	30	4
Spital Walenstadt, Walenstadt (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	311	-	-	-	-	-	-	-
Spital Wattwil, Wattwil (Region Fürstenland Toggenburg)	162	313	6	18	24	7	15	22	2
Spital Wil, Wil (Region Fürstenland Toggenburg)	162	316	19	19	38	13	14	27	11
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320	2	11	13	1	10	11	2
SVA St. Gallen, St. Gallen	30	852	19	12	31	18	11	29	2
Thurgovie									
Clenia Littenheid AG, Littenheid	40	325	4	5	9	6	4	10	-1
Forensisches Institut Ostschweiz AG, Frauenfeld	40	1'021	1	-	1	1	-	1	-
HELIOS Klinik Zihlschlacht, Zihlschlacht	40	504	9	7	16	8	7	15	1
Klinik Schloss Mammern, Mammern	40	524	3	2	5	3	3	6	-1
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	40	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Nadig, Amriswil	40	1'019	-	2	2	-	2	2	-
Praxis Dr. Peter Bäurle, Fruthwilen	40	1'035	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. Rolf Streckeisen, Egnach	50	1'047	-	-	-	1	-	1	-1
Praxis im Klosterhof, Kreuzlingen	40	962	-	-	-	-	1	1	-1
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	165	322	54	59	113	51	67	118	-5
Spital Thurgau AG, Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	165	323	76	80	156	69	76	145	11
Spital Thurgau AG, Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533	6	4	10	5	3	8	2
Spital Thurgau AG, Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	165	324	35	43	78	34	46	80	-2

Uri	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218	9	14	23	10	12	22	1
Vaud									
Administration des Hospices cantonaux, Lausanne	170	530	-	2	2	-	2	2	-
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354	427	546	973	444	511	955	18
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Chamblon	169	364	37	61	98	34	54	88	10
Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	200	990	4	-	4	6	-	6	-2
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344	15	18	33	18	12	30	3
EHC-Hôpital de Morges, Morges	169	360	28	48	76	27	48	75	1
Fondation CRS, Epalinges	40	658	-	1	1	1	-	1	-
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363	16	27	43	17	30	47	-4
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373	28	34	62	23	33	56	6
Hirslanden Lausanne SA, Lausanne	200	987	2	-	2	-	-	-	2
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462	3	4	7	3	4	7	-
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365	-	3	3	1	2	3	-
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	169	361	18	26	44	14	25	39	5
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359	8	18	26	8	15	23	3
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Noville	208	358	58	89	147	-	-	-	147
• Hôpital Riviera, Vevey	169	358	-	-	-	35	45	80	-80
• Hôpital du Chablais, Aigle	169	370	-	-	-	23	39	62	-62
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Lausanne	195	357	4	4	8	3	3	6	2
Institution de Lavigny, Lavigny	169	362	3	2	5	3	2	5	-
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355	26	57	83	23	50	73	10
Secteur psychiatrique Centre, Prilly	170	348	61	97	158	55	101	156	2
Secteur psychiatrique Nord, Yverdon	170	352	20	22	42	16	28	44	-2
Secteur psychiatrique Ouest, Prangins	170	349	13	25	38	13	24	37	1
Valais									
Air-Glacières SA, Sion	40	943	1	-	1	1	-	1	-
Berner Klinik Montana, Montana-Vermala	199	383	2	5	7	2	4	6	1
Luzerner Höhenklinik, Montana	129	381	5	-	5	1	4	5	-
Policlinique de Verbier SA, Verbier	50	644	1	1	2	1	1	2	-
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	174	382	-	1	1	-	3	3	-2
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673	2	4	6	5	3	8	-2
Zoug									
Praxis Kunterbunt, Baar	40	1'053	-	-	-	-	1	1	-1

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich									
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	40	523	2	2	4	3	4	7	- 3
Anstellungen aus Treuhand, Zürich	101	841	26	36	62	26	29	55	7
Arbeitsgruppe Unfallmechanik, Zürich	40	911	4	3	7	4	3	7	-
ARUD Zürich, Zürich	50	165	17	8	25	16	8	24	1
Clienia Schlössli AG, Oetwil am See	104	140	26	50	76	28	47	75	1
diepraxen Dübendorf AG, Dübendorf	30	1'066	1	2	3	-	-	-	3
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	30	1'065	1	-	1	-	-	-	1
Forel Klinik, Ellikon an der Thur	30	155	3	4	7	4	3	7	-
Gemeinschaftspraxis Frey und Grob, Winterthur	40	1'046	-	1	1	-	1	1	-
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	100	125	25	32	57	30	28	58	- 1
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	200	436	38	48	86	31	39	70	16
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	200	985	15	5	20	15	5	20	-
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	102	731	33	46	79	33	45	78	1
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	102	84	138	156	294	115	155	270	24
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich, Zürich	102	90	11	37	48	12	37	49	- 1
Klinik Lengg AG, Zürich	100	123	6	9	15	10	6	16	- 1
Klinik Susenberg, Zürich	40	569	4	2	6	3	3	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	30	1'060	-	1	1	-	-	-	1
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	40	890	2	2	4	-	-	-	4
Medi24 AG, Zürich	40	716	4	4	8	6	3	9	- 1
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	171	872	5	14	19	5	15	20	- 1
MediX zürich AG, Zürich	171	811	1	-	1	1	1	2	- 1
Molecular Partners AG, Zürich-Schlieren	30	867	39	40	79	31	34	65	14
NICER, Zürich	40	999	2	2	4	2	3	5	- 1
Paracelsus-Spital Richterswil AG, Richterswil	105	141	6	9	15	7	10	17	- 2
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	165	1'068	3	-	3	-	-	-	3
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	107	1'040	5	9	14	2	4	6	8
Praxis Dr. Amstein, Zürich	40	1'013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Cotar, Zürich	50	939	-	1	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Denzler, Winterthur	40	1'069	-	1	1	-	-	-	1
Praxis Dr. Jaenicke, Zürich	50	961	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671	-	-	-	-	1	1	- 1
Praxis Dr. Sorg, Wallisellen	30	887	-	1	1	-	1	1	-
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86	76	63	139	74	65	139	-
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156	3	8	11	6	6	12	- 1
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	103	139	19	30	49	24	26	50	- 1
SäntiMed AG, Zürich	40	1'049	1	-	1	1	-	1	-
Schulthess Klinik, Zürich	100	124	46	21	67	52	19	71	- 4
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	30	500	4	30	34	3	30	33	1

	N° Plan	N° Entreprise	Effectif au 01.01.2014			Effectif au 01.01.2013			Modification
			Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zurich									
See-Spital, Horgen	100	112	21	27	48	19	31	50	-2
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427	2	3	5	2	2	4	1
Spital Affoltern, Affoltern am Albis	100	119	12	13	25	10	14	24	1
Spital Bülach, Bülach	100	111	35	56	91	29	53	82	9
Spital Limmattal, Schlieren	100	153	29	68	97	31	63	94	3
Spital Männedorf AG, Männedorf	100	122	26	31	57	18	38	56	1
Spital Uster, Uster	100	116	34	61	95	35	53	88	7
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	100	114	10	29	39	11	28	39	-
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	107	1'039	2	3	5	4	3	7	-2
Stadtspital Triemli, Zürich	107	146	72	115	187	74	104	178	9
Stadtspital Waid, Zürich	107	145	20	51	71	34	35	69	2
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452	1	-	1	2	-	2	-1
Universität Zürich, Zürich	101	927	2'163	2'535	4'698	2'202	2'448	4'650	48
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121	55	44	99	50	40	90	9
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	102	85	468	438	906	457	422	879	27
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729	1	4	5	1	3	4	1
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	30	949	1	2	3	1	1	2	1
Zürcher Höhenklinik Wald, Faltigberg-Wald	100	127	8	7	15	9	6	15	-
Risikoversicherung									
Risikoversicherung bei Stellenunterbruch (Kreis A)	94	9'040	32	98	130	39	89	128	2
Risikoversicherung bei Stellenunterbruch (Kreis B)	94	9'050	8	24	32	14	35	49	-17
Risikoversicherung bei unbezahltem Urlaub	93	9'020	17	27	44	14	37	51	-7
Total			8'390	10'313	18'703	8'262	9'773	18'035	668



Attestation de l'expert de la Fondation de prévoyance ASMAC

Mandat

Les responsables de la Fondation de prévoyance ASMAC nous ont mandatés en notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle pour établir une expertise technique au sens de l'article 52e alinéa 1 let. a LPP.

Déclaration d'indépendance

Nous attestons que nous sommes indépendants au sens de l'article 40 OPP 2 et au sens de la directive de la CHS PP D-03/2013. Nous avons formé notre appréciation et nos recommandations en toute objectivité.

Nous remplissons les conditions d'agrément de l'article 52d alinéa 2 LPP en matière de formation et d'expérience professionnelle appropriées, de connaissance des dispositions légales pertinentes ainsi que de bonne réputation et de fiabilité. Nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance.

Attestation de l'expert

L'expertise technique de la Fondation de prévoyance ASMAC a été réalisée selon les normes de conduite pour les membres de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) ainsi que selon les directives techniques DTA 1, 2, 4 et 5 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP).

La Fondation de prévoyance ASMAC détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2010, P2012 et un intérêt technique de 3.5%.

Au 31.12.2013, la situation financière de la Fondation présente:

- un excédent d'actif de CHF 161'329'496, respectivement
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 109.4% (102.2% au 31.12.2012).

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Fondation au 31.12.2013, nous pouvons attester qu'à cette date la Fondation offre la garantie selon l'article 52e alinéa 1 LPP qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires.

Sur la base de notre évaluation, nous pouvons confirmer que le financement courant de la Fondation devrait être suffisant pour faire face à ses promesses de prestations. Les promesses de prestations sont couvertes, compte tenu des bases techniques utilisées, par les capitaux de prévoyance, les provisions techniques, les cotisations ainsi que le rendement attendu de la fortune. Par rapport au rendement nécessaire, le rendement attendu de la fortune présente une marge suffisante.

Etant donné que la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas intégralement constituée, la capacité de risque est limitée par rapport à la stratégie de placement adoptée et le niveau de sécurité défini par le conseil de fondation.

Les bases techniques de la Fondation (LPP 2010, P2012) sont de notre point de vue jugées appropriées. Compte tenu que le taux d'intérêt technique se situe au-delà du taux d'intérêt de référence selon la directive technique DTA 4, nous recommandons de prévoir pour l'évaluation des engagements de prévoyance ainsi que les taux de conversion une baisse du taux d'intérêt technique dans un délai raisonnable.

Aon Hewitt (Switzerland) SA

L'experte responsable: Marianne Frei
19 mai 2014

Aon Hewitt (Switzerland) SA
Lägerstrasse 33 | Postfach | CH-8021 Zürich
t +41 58 266 10 11 | f +41 58 266 56 01 | www.aonhewitt.ch



Tél. 031 327 17 17
Fax 031 327 17 38
www.bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance ASMAC, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel Fondation de prévoyance ASMAC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

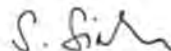
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le 2 mai 2014

BDO SA



Matthias Hildebrandt
Expert-réviseur agréé



pm Stefan Sieber

Annexe

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe